

20

**SERVICES SOCIAUX,
ÉDUCATIFS ET JURIDIQUES**

**TECHNIQUES
D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

**RAPPORT D'ANALYSE DE
SITUATION DE TRAVAIL**

Janvier 1999

TECHNIQUE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

**RAPPORT D'ANALYSE
DE LA SITUATION DE TRAVAIL**

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 – 98-1024

ISBN 2-550-33149-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 1999

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Ghislaine Timmons-Plamondon

Responsable du secteur de formation
Services sociaux, éducatifs et juridiques
Direction générale de la formation professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation

Jean-François Pouliot

Consultant en formation
Animateur de l'atelier et rédacteur du rapport

Guy Lemire

Spécialiste de l'enseignement de la profession
Collège de Sherbrooke

Marie-Claud Soucy

Secrétaire de l'atelier

Marie-Josée Dalcourt

Agente de secrétariat
Mise en page et éditique

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la
Division des Services linguistiques du Ministère

REMERCIEMENTS

La production de ce rapport a été possible grâce à la collaboration des participantes et des participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail.

Le ministère de l'Éducation tient à remercier les spécialistes de la profession qui ont participé, à Longueuil, les 14, 15 et 16 mai 1997, à cet atelier.

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

M^{me} Danielle Berthiaume

Agente de relations humaines
Point de service Harmony
Centre Jeunesse de Montréal
Repentigny

M. Caroll Bigelow

Chef de programmes
Centre de réadaptation La Ressource
Hull

M. Alain Bureau

Technicien en éducation spécialisée
École Saint-Charles (Commission scolaire Les Écores)
Montréal

M^{me} Nathalie Charron

Éducatrice
Centre hospitalier de soins de longue durée Chevalier de
Lévis
Longueuil

M^{me} Gaétanne Drouin

Coordonnatrice
Centre Jeunesse de Québec
Québec

M^{me} Anne Dubé

Éducatrice
La Débrouille
Rimouski

M^{me} Sandra Dufour

Technicienne en éducation spécialisée
École L'Arc-En-Ciel
Commission scolaire Mont-Fort
Sainte-Julie

M^{me} Johanne Gravel

Éducatrice
Centre hospitalier Robert-Giffard
Beauport

M^{me} Manon Légaré

Éducatrice spécialisée
École Wilbrod Bhérer
Commission des écoles catholiques de Québec
Québec

M. Louis Martin

Chef de service de réadaptation
Relais Saint-François
Sherbrooke

M. Michel Mireault

Éducateur de rue
Organisme chez ma cousine Évelyne
Montréal

M^{me} France Pelletier

Éducatrice
Centre Thérèse-Martin
Rivière-Ouelle

M^{me} Line Rondeau

Technicienne en éducation spécialisée
École Jean-Moreau
Commission scolaire Saint-Jérôme
Saint-Jérôme

M^{me} Lise Saint-Pierre

Éducatrice spécialisée
Centre de réadaptation du Saguenay
Chicoutimi

OBSERVATRICES ET OBSERVATEURS

M^{me} Lise Boivin

Enseignante
Cégep de Saint-Jérôme

M^{me} Louise Dubois

Conseillère en gestion des programmes
Services Barbara Rourke
Déléguée de la Confédération québécoise des centres
d'hébergement et de réadaptation

M. Richard Filion

Directeur des études
Cégep de la Pocatière

M^{me} Claire Lavoie

Agente de recherche
Direction de l'intervention sectorielle
Société québécoise de développement de la main-
d'œuvre

M^{me} Céline L'Écuyer

Enseignante
Collège de l'Outaouais

M^{me} Josée Roy

Enseignante
Vanier college

M. Yoland Roy

Enseignant
Cégep Marie-Victorin

M^{me} Micheline Tremblay

Enseignante
Cégep de Rimouski

M^{me} Nicole Vinet

Enseignante
Cégep du Vieux Montréal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PROFESSION	3
1.1 Limites de l'analyse	3
1.2 Définition de la profession	3
1.3 Principales caractéristiques de la profession	5
1.4 Conditions et contexte d'exercice de la profession	7
1.4.1 Autonomie dans le travail.....	7
1.4.2 Niveau de supervision	7
1.4.3 Facteurs de stress.....	8
1.4.4 Santé et sécurité.....	9
1.5 Situation de l'emploi, perspectives d'emploi et conditions salariales.....	10
1.5.1 Situation de l'emploi	10
1.5.2 Perspectives d'emploi.....	11
1.5.3 Conditions salariales.....	11
1.6 Association professionnelle	11
2 ANALYSE DES TÂCHES ET DES OPÉRATIONS	13
2.1 Tableau des tâches et des opérations	14
2.2 Renseignements complémentaires	18
3 CONDITIONS DE RÉALISATION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE	29
4 IMPORTANCE RELATIVE DES TÂCHES, POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DEGRÉ DE COMPLEXITÉ.....	35
4.1 Importance relative des tâches	35
4.2 Pourcentage du temps de travail.....	36
4.3 Degré de complexité	36

TABLE DES MATIÈRES (suite)

5	HABILETÉS ET COMPORTEMENTS SOCIOAFFECTIFS	37
5.1	Habilités cognitives	37
5.2	Habilités motrices	40
5.3	Habilités liées à la communication interpersonnelle	41
5.4	Comportements socioaffectifs	42
6	SUGGESTIONS CONCERNANT LA FORMATION	43
7	ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES TÂCHES	47
7.1	Nouvelles orientations ministérielles	47
	7.1.1 Virages milieu et communautaire.....	47
	7.1.2 Intervention précoce auprès de la petite enfance.....	48
7.2	Changements en cours dans la société québécoise	49
	7.2.1 Vieillissement de la population	49
	7.2.2 Clientèles multiethniques	49
	7.2.3 Nouvelles problématiques sociales et alourdissement des problématiques des clientèles.....	50
7.3	Tableau prospectif des tâches et des opérations	51

INTRODUCTION

Le ministère de l'Éducation a entrepris, en 1997, la révision du programme *Techniques d'éducation spécialisée*. Ce programme est actuellement offert par dix-neuf établissements d'enseignement collégial.

Tel que le prévoit le cadre ministériel d'élaboration des programmes, le programme est révisé selon l'approche par compétences et il sera formulé en objectifs et en standards.

Une des étapes essentielles de la révision du programme est la tenue d'un atelier d'analyse de la situation de travail. Cet atelier vise à dresser le portrait le plus exhaustif possible de la profession. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation convie les personnes qui exercent la profession, ou qui supervisent de près les personnes qui l'exercent, à participer à trois journées de travail de groupe.

Au cours de ces journées, les personnes doivent décrire : le contexte d'exercice de la profession; les tâches et les opérations qui y sont liées; les conditions et les exigences reliées à la réalisation des tâches; les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice du travail.

De plus, les personnes présentes à l'atelier sont aussi appelées à formuler des suggestions concernant la formation et à se prononcer sur l'évolution prévisible de la profession.

Ce rapport est le compte-rendu de l'information recueillie au cours des trois journées. Son contenu a été validé par les participantes et les participants à l'atelier.

1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

1.1 Limites de l'analyse

La fonction de technicienne et technicien en éducation spécialisée renvoie à des titres d'emplois différents selon les milieux de travail.

Au cours de l'atelier, les participantes et les participants ont convenu des titres d'emploi suivants aux fins de l'analyse de la situation de travail :

- technicienne ou technicien en éducation spécialisée;
- éducatrice spécialisée ou éducateur spécialisé;
- intervenante ou intervenant auprès des jeunes;
- intervenante ou intervenant en toxicomanie;
- éducatrice ou éducateur de rue.

Les participantes et les participants ont exclu de l'analyse les fonctions de travail ou les titres d'emploi suivants :

- technicienne ou technicien en travail social;
- psychoéducatrice ou psychoéducateur;
- agente ou agent de relations humaines.

1.2 Définition de la profession

La technicienne ou le technicien en éducation spécialisée est appelé à intervenir auprès de personnes pouvant avoir des déficiences, des handicaps ou des problèmes de santé. Elle ou il peut aussi intervenir auprès de personnes qui vivent des situations problématiques (tels que les troubles de conduite, la violence conjugale ou les abus sexuels). Ses interventions rejoignent l'ensemble des tranches d'âge : jeunes, adultes et aînées ou aînés.

Les principaux lieux d'emploi sont les centres de réadaptation, les centres d'accueil et d'hébergement, les centres hospitaliers de soins de courte durée et de longue durée, les centres hospitaliers à vocation psychiatrique, les services d'apprentissage aux habitudes de travail, les commissions scolaires, les organismes communautaires, les centres locaux de services communautaires, les foyers de groupes et les centres de jour.

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont confirmé la définition suivante de la profession :

Les éducatrices et les éducateurs spécialisés travaillent dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation, dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Considéré avant tout comme un intervenant psychosocial, elle ou il effectue leur travail auprès des personnes vivant - ou les plus susceptibles de vivre - des difficultés d'adaptation souvent liées à des problèmes affectifs, physiques, intellectuels et sociaux. Ces personnes démontrent des déficiences particulières, des handicaps, ainsi que des incapacités à s'adapter à leur environnement.

Par des méthodes d'intervention adaptées aux besoins de la personne, l'éducatrice ou l'éducateur facilite soit la réadaptation ou l'intégration sociale, soit l'adaptation et le maintien des acquis de la personne dans un milieu de vie le plus normal possible.

La technicienne ou le technicien en éducation spécialisée opérationnalise le plan d'intervention auprès d'une personne en difficulté d'adaptation. Elle ou il organise et structure des activités individuelles ou de groupe afin de développer les compétences personnelles et sociales de la personne. Sa capacité relationnelle et l'utilisation des techniques propres à la discipline l'habilitent à se fonder sur la réalité vécue par les personnes en difficulté à des fins de prévention, d'éducation et de rééducation.

La programmation d'activité préconisée est basée sur des événements de la vie quotidienne. Le soutien et la disponibilité que cette ou ce spécialiste offre, tant à l'individu qu'au groupe, ont pour effet d'améliorer la qualité de vie de la personne et de les aider à acquérir des compétences leur permettant de mieux gérer leur vie.

Le travail en équipe multidisciplinaire et la collaboration avec d'autres spécialistes des secteurs de la justice, de l'éducation, de la santé, du communautaire et des affaires sociales font partie intégrante de la réalité professionnelle de l'éducatrice spécialisée ou de l'éducateur spécialisé. L'éducatrice ou l'éducateur est très souvent l'intermédiaire entre la personne en difficulté et son réseau social et familial et les autres personnes-ressources. La notion d'équipe de travail est très présente dans l'exercice de la profession, ce qui amène l'éducatrice ou l'éducateur à partager son

expertise au sein d'une équipe multidisciplinaire.

Les participantes et les participants ont souligné l'importance de certains éléments de cette définition :

- de la capacité relationnelle de l'éducatrice ou de l'éducateur;
- de l'intervention basée sur des événements de la vie quotidienne;
- du développement des compétences des personnes à mieux gérer leur vie;
- du travail en équipe multidisciplinaire.

Enfin, elles et ils ont souligné que cette définition de la profession donnait une idée précise de la polyvalence nécessaire à l'exercice de la fonction.

1.3 Principales caractéristiques de la profession

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont parlé des clientèles et de leurs différentes problématiques personnelles ou sociales pour décrire les caractéristiques de la profession et la variété de leurs interventions.

Ainsi, bon nombre d'entre eux travaillent auprès des jeunes. Elles et ils interviennent alors directement dans le milieu familial, à l'école, au sein de familles d'accueil, dans des centres d'accueil, des foyers de groupe et des centres jeunesse.

Les personnes présentes ont précisé que les éducatrices et les éducateurs qui travaillent dans les centres d'accueil, les foyers de groupe et les centres jeunesse interviennent souvent en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Un grand nombre des jeunes que l'on trouve dans ces établissements sont victimes d'abus ou de négligence et ils peuvent être toxicomanes ou avoir des problèmes de santé mentale. Les participantes et les participants ont souligné l'importance de la problématique du suicide chez les jeunes.

Les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée œuvrent également en milieu scolaire. Dans les classes régulières, leurs interventions touchent des jeunes adolescentes et adolescents qui ont souvent des problèmes de détresse, d'agressivité et d'hyperactivité. On note aussi que les problèmes de la délinquance et du décrochage scolaire, ainsi que les troubles de conduite et d'apprentissage, sont fréquents chez cette clientèle. Les éducatrices et les éducateurs interviennent aussi dans des classes spéciales auprès de personnes autistiques ou atteintes d'une déficience.

Les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée travaillent également auprès de personnes ayant des déficiences intellectuelles ou physiques (motrices ou sensorielles) ou auprès de personnes victimes d'un traumatisme crânien-cérébral.

On trouve les éducatrices et les éducateurs spécialisés dans des centres hospitaliers. Elles et ils interviennent souvent auprès de personnes souffrant de troubles mentaux graves et persistants. Des participantes et des participants ont fait remarquer qu'à la suite de la désinstitutionnalisation, les problématiques des personnes demeurant dans les centres hospitaliers se sont aggravés. On trouve maintenant des personnes qui ont des problèmes de toxicomanie ou de prostitution, qui ont eu des démêlés avec la justice ou encore qui sont sous un régime légal de protection.

L'éducatrice ou l'éducateur spécialisé travaille aussi dans des centres d'aide pour les femmes victimes de violence conjugale. Les personnes présentes à l'atelier ont décrit les femmes qui utilisent les services de ces centres comme étant des personnes souvent isolées et ayant une faible estime d'elles-mêmes et un niveau de revenu insuffisant. Leurs enfants peuvent être témoins ou victimes de la violence conjugale. Ils peuvent avoir des problèmes importants (agressivité, retard dans le développement psychomoteur, difficultés d'apprentissage, consommation d'alcool ou de drogue et faible estime d'eux-mêmes).

L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé exerce également sa profession dans des centres hospitaliers et des centres d'hébergement, auprès d'aînées et d'aînés en perte d'autonomie et souffrant, entre autres, de démence. Le travail de la technicienne et du technicien consiste alors à effectuer des interventions de nature psycho-gériatrique qui visent souvent le maintien des acquis fonctionnels de la personne.

On trouve aussi les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée dans des centres d'hébergement. Elles et ils interviennent auprès d'adultes ayant des comportements perturbateurs et souffrant de démence.

Les participantes et les participants ont finalement souligné que le «travail de rue» devient un secteur d'activité comme tel. L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé, dans ce nouveau milieu de pratique, est souvent appelé à intervenir auprès d'une clientèle majoritairement masculine, souvent judiciarisée, délinquante ou potentiellement délinquante, itinérante et toxicomane. Un participant a précisé que de nombreux jeunes de la rue du centre de Montréal sont séropositifs et qu'ils ont une espérance de vie réduite. Ces jeunes ont souvent perdu le goût de vivre et ils fuient leurs responsabilités. En conséquence, l'intervention doit être ponctuelle et immédiate. Dans ces circonstances, l'établissement de la relation de confiance est essentielle.

1.4 Conditions et contexte d'exercice de la profession

L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé fait partie d'une équipe multidisciplinaire et est appelé à collaborer régulièrement avec d'autres intervenantes et intervenants.

L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé travaille généralement seul avec sa cliente ou son client. Ainsi, l'ensemble des participantes et des participants évalue que l'intervention auprès de la clientèle représente 80 p. 100 du temps de travail et que la moitié des interventions s'effectue dans le milieu de vie des personnes.

1.4.1 Autonomie dans le travail

Dans l'exercice de sa profession, l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé bénéficie généralement d'une grande autonomie quant aux modalités de ses interventions. On mentionne toutefois que dans le milieu scolaire l'autonomie de ces spécialistes peut varier selon les choix des directions d'écoles et la place que leur accorde le personnel enseignant.

Toutes les participantes et tous les participants ont mentionné l'importance d'avoir l'appui du personnel de direction dans l'exercice de leur fonction.

1.4.2 Niveau de supervision

La plupart des éducatrices et des éducateurs doivent rendre compte de leurs interventions à l'occasion de réunions d'équipe ou par la rédaction de rapports d'activités.

Un participant a mentionné que dans son établissement le compte rendu des activités de travail des éducatrices et des éducateurs se faisait par tranche de 15 minutes, selon les neuf indicateurs suivants :

- intervention directe en présence de la personne;
- intervention directe en l'absence de la personne;
- préparation de l'intervention;
- tenue de dossier;
- temps de déplacement;
- discussion des cas;
- formation reçue;
- formation donnée;
- autres tâches.

L'établissement du plan d'intervention est régi par différentes lois, ce qui constitue aussi, aux dires des participantes et des participants, une forme de supervision du travail.

1.4.3 Facteurs de stress

Le travail de l'éducatrice spécialisée ou de l'éducateur spécialisé comporte de nombreux facteurs de stress qui trouvent leurs sources dans la situation et les problématiques des clientèles, ainsi que dans l'organisation du travail.

Stress liés à la situation et aux problématiques des clientèles

Les situations de crise et de violence constituent un facteur de stress dans le travail de l'éducatrice ou de l'éducateur. On mentionne aussi que les interventions auprès de personnes suicidaires, de personnes agressives verbalement et physiquement, de personnes en situation de détresse psychologique et de personnes qui s'automutilent sont des sources de stress importantes. Bien que la gravité de certaines situations engendre parfois des sentiments d'impuissance, l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé doit réagir de façon appropriée et efficace. Elle et il doit alors être capable de reconnaître ses limites afin de protéger son équilibre personnel.

Les éducatrices et les éducateurs spécialisés subissent aussi du stress lorsqu'elles et ils agissent à titre d'intermédiaires auprès de parents ou d'autres personnes. Elles et ils doivent souvent faire face au manque de collaboration et aux préjugés relativement à certaines problématiques (notamment dans le domaine de la santé mentale).

Les éducatrices et les éducateurs sont placés dans des situations stressantes lorsque la sécurité physique et mentale de leurs clientes ou clients est menacée.

Les éducatrices et les éducateurs subissent aussi du stress lié au cheminement de leurs dossiers. On mentionne, notamment, que des cas de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse restent souvent sans suite, alors qu'il est urgent de prendre des mesures de protection.

Stress liés à l'organisation du travail

Les participantes et les participants ont souligné que le contexte de travail est aussi une source de stress. L'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé doit composer avec des budgets réduits et, de plus en plus, aux dires des participantes et des participants, faire plus avec moins. De nombreuses personnes ont mentionné la lourdeur de la tâche occasionnée par le nombre important de dossiers dont elles ont la charge.

La réforme du réseau de la santé et des services sociaux est également un facteur de stress, puisqu'elle occasionne des changements dans l'organisation du réseau comme tel et du travail, ainsi que dans les pratiques d'intervention.

1.4.4 Santé et sécurité

Le travail de l'éducatrice spécialisée et de l'éducateur spécialisé comporte des risques pour la santé et la sécurité.

Bon nombre de participantes et participants ont mentionné avoir reçu des menaces ou avoir été victimes de violence. Ces menaces ou ces agressions sont le fait, la plupart du temps, de personnes auprès desquelles elles et ils interviennent ou encore de personnes proches des clientes et des clients. Les éducatrices et les éducateurs spécialisés doivent, dans ces conditions, prendre des mesures pour protéger leur intégrité physique.

Dans bon nombre de situations, l'éducatrice ou l'éducateur doit se protéger contre les maladies contagieuses. On souligne les risques élevés et peu reconnus de contagion relatifs à l'hépatite A ou au VIH. Des éducatrices et des éducateurs oublient parfois la dangerosité de ces maladies dans l'accompagnement au quotidien des clientes et des clients. Les personnes présentes à l'atelier ont souligné que les jeunes éducatrices et éducateurs ne sont pas assez prudents en ce qui a trait aux risques de contagion.

Les éducatrices spécialisées et les éducateurs spécialisés ont souligné d'importants risques d'épuisement professionnel inhérents aux stress éprouvés.

1.5 Situation de l'emploi, perspectives d'emploi et conditions salariales

1.5.1 Situation de l'emploi

La plupart des personnes présentes à l'atelier d'analyse de la situation de travail jugent qu'il est actuellement difficile pour les sortantes et les sortants de trouver un emploi. Les participantes et les participants ont noté que le stage en milieu de travail est un atout important.

On souligne que de plus en plus de personnes ont des emplois précaires et qu'en conséquence, il est difficile d'obtenir un poste à temps plein assorti de la sécurité d'emploi. On constate aussi une forte concurrence avec les psychoéducatrices et les psychoéducateurs pour ce qui est des postes à pourvoir.

Les participantes et les participants issus du milieu scolaire ont fait remarquer que certaines directions d'écoles engagent moins d'éducatrices ou d'éducateurs et qu'elles ont tendance à offrir des heures de travail limitées.

Dans de nombreux centres jeunesse, on souligne l'existence de listes de rappel, bien qu'une participante travaillant dans un centre jeunesse ait fait remarquer que la transformation en cours dans le réseau public a donné lieu à l'engagement de près de 40 personnes en deux ans.

Des participantes et les participants ont noté que certains milieux de travail pouvaient recruter de façon discriminatoire. Ainsi, on trouverait plus d'hommes dans le travail de rue ou en milieu scolaire et plus de femmes dans les centres d'accueil.

Certains ont finalement noté que des personnes travaillent en rééducation sans posséder une formation en éducation spécialisée ou en psychoéducation. Une participante dont la tâche consiste à assurer la coordination des services a tenu à mentionner que cet état de fait n'est pas bénéfique pour les établissements et pour la clientèle.

1.5.2 Perspectives d'emploi

Les participantes et les participants ont noté qu'il semble y avoir une plus grande possibilité de placement dans les établissements accueillant des personnes âgées, bien qu'il y ait une concurrence avec les personnes possédant une formation en travail social, en loisir ou en gérontologie.

On remarque également que les CLSC pourraient créer des postes pour l'intervention auprès de la petite enfance. On cite, à titre d'exemple, un projet dans lequel on emploie douze éducatrices et éducateurs, dans la région de Québec.

Il pourrait y avoir création de postes dans le milieu communautaire du fait de l'augmentation des besoins et du virage milieu.

Enfin, bon nombre d'éducatrices spécialisées et d'éducateurs spécialisés pourraient être appelés à créer leur propre emploi en présentant des projets aux Régies régionales.

1.5.3 Conditions salariales

Dans le réseau public, la rémunération d'une technicienne ou d'un technicien en éducation spécialisée qui débute dans l'exercice de la profession est de 14 \$ l'heure. Le taux maximal est de 22 \$ l'heure.

Dans le milieu communautaire, la rémunération pour une personne qui débute est moins élevée; elle se situe entre 10 \$ et 12 \$ l'heure. Le taux maximal est de 17 \$ l'heure.

1.6 Association professionnelle

Il existe une association professionnelle regroupant les éducatrices et les éducateurs spécialisés, mais elle n'est pas actuellement active.

2 ANALYSE DES TÂCHES ET DES OPÉRATIONS

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont décrit les tâches et les opérations qu'elles et ils effectuent dans leurs milieux de travail. Le tableau des tâches et des opérations, qui apparaît à la section 2.1, est le fruit d'un consensus de la part de l'ensemble des personnes présentes.

Les tâches sont numérotées de un à sept et figurent dans l'axe vertical du tableau.

On trouve les opérations dans l'axe horizontal du tableau. Ces opérations, qui sont numérotées, renvoient la plupart du temps à la séquence d'exécution de la tâche.

On trouvera à la section 2.2, de l'information supplémentaire concernant les sous-opérations (actions qui décrivent les éléments de l'exécution d'une opération) et les principales difficultés éprouvées lors de la réalisation de la tâche.

L'identification des sous-opérations et des principales difficultés éprouvées a eu lieu en sous-groupes.

2.1 Tableau des tâches et des opérations

1. Exécuter des activités liées à la planification du travail	1.1 Échanger de l'information verbale ou écrite au moment du changement de quart de travail	1.2 Participer ou animer des réunions d'équipe	1.3 Gérer le budget des activités	1.4 Participer à la réalisation ou à l'organisation de la programmation	1.5 Créer des outils de travail pour les éducatrices et les éducateurs
	1.6 Consulter d'autres professionnels	1.7 Superviser du personnel en formation	1.8 Superviser du personnel en stage rémunéré	1.9 Encadrer des bénévoles	1.10 Se perfectionner
	1.11 Représenter l'établissement ou le service				
2. Élaborer ou participer à l'élaboration du plan d'intervention	2.1 Observer des comportements	2.2 Analyser des comportements	2.3 Identifier des besoins	2.4 Déterminer des objectifs	2.5 Convenir des moyens
	2.6 Établir l'échéancier	2.7 Assurer le suivi du plan d'intervention	2.8 Évaluer et réviser le plan d'intervention		

3. Intervenir auprès de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale ou socioaffective	3.1 Accueillir la personne	3.2 Favoriser l'extériorisation des sentiments	3.3 Rencontrer ou contacter la famille ou les autres intervenantes et intervenants	3.4 Renforcer ou diminuer un comportement	3.5 Renforcer les habiletés parentales
	3.6 Développer l'estime de soi	3.7 Donner du support académique	3.8 Créer des outils pour travailler avec la cliente ou le client	3.9 Faire un suivi	3.10 Référer la cliente ou le client ou la famille vers des ressources appropriées
	3.11 Répondre à des demandes d'information	3.12 Évaluer l'intervention			
4. Intervenir auprès de personnes en situation de crise	4.1 Évaluer le degré de dangerosité de la personne	4.2 Appliquer des mesures de sécurité (si nécessaire)	4.3 Favoriser l'expression des sentiments	4.4 Identifier ses besoins	4.5 Planifier les interventions
	4.6 Trouver des moyens stratégiques d'intervention	4.7 Effectuer l'intervention	4.8 Évaluer l'intervention	4.9 Consolider l'intervention	4.10 Rédiger des notes évolutives
	4.11 Répondre à des demandes d'information				

5. Intervenir auprès de personnes en processus de réadaptation	5.1 Évaluer la condition de la cliente ou du client (physique, social, affectif, moral et cognitif)	5.2 Réaliser un plan d'intervention	5.3 Développer la motricité	5.4 Développer les habiletés cognitives	5.5 Développer les habiletés affectives
	5.6 Développer le sens moral	5.7 Développer les habiletés sociales	5.8 Développer des compétences dans les activités de la vie quotidienne	5.9 Développer des compétences en activités domestiques	5.10 Rédiger des notes évolutives
	5.11 Répondre à des demandes d'information	5.12 Évaluer l'intervention			
6. Soutenir une personne en processus d'intégration ou de réinsertion sociales	6.1 Informé ou sensibiliser les personnes	6.2 Planifier et adapter l'organisation physique et matérielle du milieu	6.3 Développer des habiletés sociales acceptables	6.4 Faire du maintien en milieu de vie	6.5 Développer la responsabilisation de la personne (autonomie et individualisation)
	6.6 Rédiger les notes évolutives	6.7 Répondre à des demandes d'information	6.8 Évaluer l'intervention		

7. Élaborer des projets spéciaux d'activités	7.1 Identifier un besoin ou une habileté individuelle, de groupe ou de sous- groupe	7.2 Planifier des activités	7.3 Organiser des activités	7.4 Animer des activités	7.5 Évaluer le programme d'activités
	7.6 Rédiger des notes évolutives				

2.2 Renseignements complémentaires

TÂCHE 1 : EXÉCUTER DES ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANIFICATION DU TRAVAIL

Opérations	Sous-opérations
1.1 Échanger de l'information verbale ou écrite au moment du changement de quart de travail.	- Remplir les formulaires appropriés, les cahiers de bord, etc. - Échanger verbalement de l'information avec ses collègues.
1.2 Participer ou animer des réunions d'équipe.	
1.3 Gérer le budget des activités.	
1.4 Participer à la réalisation ou à l'organisation de la programmation.	- Organiser des activités du point de vue du temps et en réponse aux besoins.
1.5 Créer des outils de travail pour les éducatrices et les éducateurs.	
1.6 Consulter d'autres professionnels.	
1.7 Superviser du personnel en formation.	
1.8 Superviser du personnel en stage rémunéré.	
1.9 Encadrer des bénévoles.	
1.10 Se perfectionner.	
1.11 Représenter l'établissement ou le service.	

Principales difficultés éprouvées

Il est parfois difficile de faire coïncider les horaires des intervenantes et des intervenants pour établir les dates des rencontres.

Il existe des conflits entre les différentes intervenantes et les différents intervenants du fait des limites des interventions professionnelles.

Les différentes intervenantes et les différents intervenants n'utilisent pas toujours le même langage professionnel pour décrire la situation des personnes.

TÂCHE 2 : ÉLABORER OU PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION

Opérations	Sous-opérations
2.1 Observer des comportements.	- Recueillir des données.
2.2 Analyser des comportements.	- Faire le bilan des données.
2.3 Identifier des besoins.	- Cibler les besoins les plus importants.
2.4 Déterminer des objectifs.	
2.5 Convenir de moyens.	- Répartir les tâches.
2.6 Établir l'échéancier.	
2.7 Assurer le suivi du plan d'intervention.	- Tenir des rencontres régulières avec les personnes en cause.
2.8 Évaluer et réviser le plan d'intervention.	- Tenir une rencontre à la fin de l'échéancier.

Principales difficultés éprouvées

Les milieux manquent parfois d'outils cliniques.

Il arrive qu'il y ait peu de participation de la part des personnes ou des partenaires.

**TÂCHE 3 : INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION PSYCHOSOCIALE
OU SOCIOAFFECTIVE**

Opérations	Sous-opérations
3.1 Accueillir la personne.	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et réconforter la personne et valider son émotion. - Informer sur le fonctionnement et le service.
3.2 Favoriser l'extériorisation des sentiments.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que la personne verbalise son vécu et sa situation actuelle.
3.3 Rencontrer ou contacter la famille ou les autres intervenantes et intervenants.	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphoner aux personnes. - Rendre visite aux personnes. - Organiser une rencontre avec les personnes.
3.4 Renforcer ou diminuer un comportement.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire avec la personne l'inventaire de ses habiletés et forces. - Valoriser les comportements acceptables. - Responsabiliser la personne relativement à ses choix.
3.5 Renforcer les habiletés parentales.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'inventaire des habiletés parentales avec les parents. - Aider les parents à développer ses habiletés. - Soutenir et valoriser les parents dans leur encadrement.
3.6 Développer l'estime de soi.	<ul style="list-style-type: none"> - Créer ou utiliser des activités. - Revaloriser les forces de la personne (individuellement ou en groupe). - Susciter de nouveaux champs d'intérêt.
3.7 Donner du support académique.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'enfant dans la classe. - Adapter du matériel didactique. - Assurer un soutien orthophonique.
3.8 Créer des outils pour travailler la cliente ou le client.	
3.9 Faire un suivi.	
3.10 Référer la cliente ou le client ou la famille vers des ressources appropriées.	
3.11 Répondre à des demandes d'information.	
3.12 Évaluer l'intervention.	

Principales difficultés éprouvées

L'information recueillie est parfois incomplète.

Il est parfois difficile d'obtenir du soutien de la part du milieu. Les éducatrices et les éducateurs se sentent souvent seuls et ont peu de possibilités d'échanges d'idées. Il peut être difficile, dans ces conditions, de maintenir son équilibre personnel.

Des conflits peuvent surgir entre les membres des équipes.

Les parents et les personnes en difficulté que rencontrent les éducatrices et les éducateurs refusent parfois de coopérer.

Les conditions de travail sont parfois désavantageuses, et les ressources humaines et financières sont quelquefois insuffisantes.

TÂCHE 4 : INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE CRISE

Opérations	Sous-opérations
4.1 Évaluer le degré de la dangerosité de la personne.	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer en relation avec la personne. - Observer ses comportements. - Observer son verbal. - Observer son non-verbal.
4.2 Appliquer des mesures de sécurité (si nécessaire).	
4.3 Favoriser l'expression des sentiments.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire relater la situation. - Établir la chronologie des événements.
4.4 Identifier ses besoins.	
4.5 Planifier les interventions.	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver l'élément déclencheur. - Évaluer la fréquence et l'intensité des crises.
4.6 Trouver des moyens stratégiques d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la capacité de réaliser ses besoins. - Évaluer la capacité de répondre aux besoins de la personne.
4.7 Effectuer l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Aider la personne à satisfaire ses besoins. - Convenir d'un contrat. - Adresser la personne aux ressources appropriées. - Accompagner la personne vers les ressources.
4.8 Évaluer l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un retour sur les résultats avec les personnes-ressources (bilan).
4.9 Consolider l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire interagir les différents partenaires. - Chercher un soutien communautaire. - Orienter la personne vers un autre programme, si nécessaire.
4.10 Rédiger des notes évolutives.	
4.11 Répondre à des demandes d'information.	

Principales difficultés éprouvées

Certaines éducatrices et certains éducateurs ont une connaissance insuffisante des différentes problématiques des clientes et des clients, ainsi que des ressources communautaires.

Du fait du manque de concertation, il peut survenir des incohérences dans les interventions.

Certaines éducatrices et certains éducateurs ont un intérêt limité pour ce type d'intervention.

Il manque des ressources dans le milieu. Il y a un manque de personnel compétent.

TÂCHE 5 : INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES EN PROCESSUS DE RÉADAPTATION

Opérations	Sous-opérations
5.1 Évaluer la condition de la cliente ou du client (physique, sociale, affective, morale, cognitive).	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter le dossier antérieur. - Faire une entrevue initiale (collecte des données et détermination des besoins). - Faire une rencontre avec la cliente ou le client et avec des personnes significatives. - Consulter d'autres intervenantes ou intervenants (s'il y a lieu). - Rédiger le rapport de l'entrevue.
5.2 Réaliser un plan d'intervention.	
5.3 Développer la motricité.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le schéma corporel. - Développer la latéralité. - Développer la motricité fine et globale.
5.4 Développer les habiletés cognitives.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la mémoire. - Développer l'attention. - Développer la concentration. - Développer le jugement.
5.5 Développer les habiletés affectives.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'extériorisation des sentiments. - Favoriser l'estime de soi.
5.6 Développer le sens moral.	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléter l'existence de valeurs sociales.
5.7 Développer les habiletés sociales.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les contacts sociaux.
5.8 Développer des compétences dans les activités de la vie quotidienne.	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux différents moments de la vie quotidienne : lever, toilette, hygiène corporelle, repas, prise de médicaments, coucher, habillement, déshabillage, gestion du budget personnel, etc.
5.9 Développer des compétences en activités domestiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à différentes activités de la vie domestique comme faire le ménage, la cuisine, la lessive, et le lit.
5.10 Rédiger des notes évolutives.	
5.11 Répondre à des demandes d'information.	
5.12 Évaluer l'intervention.	

Principales difficultés éprouvées

La fiabilité des données laisse parfois à désirer pour ce qui est des évaluations.

Les éducatrices et les éducateurs observent parfois un manque de coopération de la part de la cliente ou du client.

TÂCHE 6 : SOUTENIR UNE PERSONNE EN PROCESSUS D'INTÉGRATION OU DE RÉINSERTION SOCIALES

Opérations	Sous-opérations
6.1 Informer ou sensibiliser les personnes.	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les personnes concernées faisant partie du réseau social de la cliente ou du client. - Utiliser du matériel didactique.
6.2 Planifier et adapter l'organisation physique et matérielle du milieu.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier si le milieu est apte à recevoir la personne. - Voir à ce que les modifications d'adaptation soient adéquates.
6.3 Développer des habiletés sociales acceptables.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre la partie opérationnelle du plan d'intervention.
6.4 Faire du maintien en milieu de vie.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi régulier avec le milieu. - Créer ou mobiliser des réseaux d'entraide. - Faire de la médiation.
6.5 Développer la responsabilisation de la personne (autonomie et individualisation).	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en oeuvre la partie opérationnelle du plan d'intervention. - Amener la personne à mieux prendre ses responsabilités. - Favoriser l'engagement de la personne par une entente ou d'autres moyens.
6.6 Rédiger les notes évolutives.	
6.7 Répondre à des demandes d'information.	
6.8 Évaluer l'intervention.	

Principales difficultés éprouvées

Il est parfois malaisé pour les éducatrices et les éducateurs d'accepter les difficultés et les valeurs de la personne.

La personne ou encore les proches peuvent manquer de moyens financiers pour adapter le milieu physique.

Les éducatrices et les éducateurs rencontrent parfois des personnes ou des partenaires du réseau qui refusent de coopérer.

Il peut être difficile d'avoir le recul nécessaire au moment de la rédaction du rapport des activités.

Les éducatrices et les éducateurs peuvent manquer de temps pour effectuer cette intervention.

TÂCHE 7 : ÉLABORER DES PROJETS SPÉCIAUX D'ACTIVITÉS

Opérations	Sous-opérations
7.1 Identifier un besoin ou une habileté individuelle de groupe ou de sous-groupe.	<ul style="list-style-type: none">- Consulter le ou les plans d'intervention.- Consulter d'autres personnes-ressources ou partenaires.- Consulter les clientes et les clients.
7.2 Planifier des activités.	<ul style="list-style-type: none">- Cibler la clientèle.- Informer l'équipe de travail ou les personnes en cause.- Adapter le programme.
7.3 Organiser des activités.	<ul style="list-style-type: none">- Faire la liste et mettre en place toutes les composantes ou conditions nécessaires à l'activité (physique, locaux, horaires, coûts et échéance).
7.4 Animer des activités.	<ul style="list-style-type: none">- Créer un contact avec le groupe.- Énoncer les objectifs.
7.5 Évaluer le programme d'activités.	<ul style="list-style-type: none">- Mesurer les impacts ou les résultats du programme auprès de la clientèle.- Faire un bilan oral ou écrit.- Faire le suivi du programme d'activités.
7.6 Rédiger des notes évolutives.	

Principales difficultés éprouvées

Les éducatrices et les éducateurs peuvent avoir de la difficulté à faire accepter l'idée du projet.

Les ressources financières disponibles pour les projets sont souvent limitées.

3 CONDITIONS DE RÉALISATION ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les conditions de réalisation d'une tâche renvoient à la situation dans laquelle la tâche s'effectue. Les conditions de réalisation décrivent généralement le lieu, les conditions environnementales et l'autonomie de la personne ainsi que les références et le matériel utilisés.

Les critères de performance servent à évaluer les aspects essentiels d'une réalisation satisfaisante des tâches. Souvent, ces critères portent sur l'autonomie, sur la durée, la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

La détermination des conditions de réalisation et des critères de performance a eu lieu en sous-groupes.

TÂCHE 1 : EXÉCUTER DES ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANIFICATION DU TRAVAIL

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Toutes les opérations sont effectuées au bureau de l'éducatrice ou de l'éducateur, à l'exception de la gestion du budget des activités et de la représentation qui peuvent aussi avoir lieu dans des organismes. ▪ Cette tâche est exécutée individuellement ou en équipe. ▪ Pour la première opération, la tâche est effectuée en utilisant des formulaires, des grilles, des agendas et des cahiers de bord. ▪ Pour la deuxième opération, la tâche est effectuée en utilisant des ordres du jour et le plan d'intervention. ▪ Pour la quatrième opération, la tâche est effectuée en utilisant des grilles-horaires. ▪ Cette tâche est une cause de stress. Ces stress peuvent être le fait, d'une part, de conflits entre les intervenantes et les intervenants et de professions différentes et, d'autre part, de la supervision du personnel en formation (crainte d'accident). 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du français écrit. - Bon jugement. - Ordre et méthode dans l'organisation du travail. - Bon sens de l'écoute. - Création d'outils de travail adaptés. - Facilité d'entrer en relation avec autrui. - Bonne connaissance de la personne et du réseau. - Capacité de discerner l'information pertinente, de donner de la rétroaction et de faire une synthèse au moment de consulter d'autres personnes. - Honnêteté dans la gestion du budget. - Initiative et bonne connaissance des personnes en cause au moment de la mise en oeuvre de la programmation. - Initiative dans la gestion du budget et dans la supervision ou l'encadrement des personnes. - Observation pertinente et disponibilité dans la supervision ou l'encadrement des personnes. - Respect de la clientèle.

TÂCHE 2 : ÉLABORER OU PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les personnes en cause et dans tous les types de milieu. ▪ Cette tâche est exécutée individuellement ou en équipe. ▪ Cette tâche est effectuée en utilisant des grilles d'observation. ▪ Cette tâches est effectuée en appliquant les lois (<i>Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur les jeunes contrevenants, Loi sur les services de la santé et les services sociaux</i>) et les ordonnances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation appropriée des outils d'observation. - Capacité de synthèse. - Respect de l'échéancier (notamment au moment de la révision obligatoire du plan d'intervention).

TÂCHE 3 : INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION PSYCHOSOCIALE OU SOCIOAFFECTIVE

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les clientèles. ▪ Cette tâche est effectuée au bureau, au domicile de la personne, en maison d'hébergement, dans la rue, etc. ▪ Cette tâche comporte des risques d'épuisement professionnel et d'agressions verbales ou physiques. ▪ À l'exception de la rencontre avec les autres intervenantes et intervenants (équipe multidisciplinaire), cette tâche est effectuée individuellement. ▪ Cette tâche est effectuée au moyen de formulaires, références, autorisations, statistiques et dossiers et en vertu des lois. ▪ Cette tâche est effectuée au moyen de matériel adapté aux besoins, par exemple des jeux et des appareils audiovidéo. ▪ Cette tâche est effectuée à l'occasion de la pratique de sports ou d'activités artistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative. - Tolérance et patience. - Bon jugement. - Créativité. - Empathie. - Authenticité. - Dynamisme. - Sens de l'organisation. - Précision des données. - Pertinence des données recueillies. - Respect de l'éthique professionnelle. - Respect de la clientèle. - Ouverture d'esprit. - Respect de la confidentialité. - Capacité de travailler en équipe. - Habileté en relation d'aide. - Respect des normes et des lois. - Précautions dans les gestes et les paroles.

TÂCHE 4 : INTERVENIR AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE CRISE

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les clientèles. ▪ Cette tâche est exécutée au domicile de la personne, dans un lieu public, dans un lieu d'hébergement, au sein d'un organisme (par exemple une maison de jeunes), dans la rue, etc. ▪ Cette tâche est effectuée seul ou seule la plupart du temps, sauf au moment de la consolidation de l'intervention. ▪ Cette tâche comporte des risques d'accident et des facteurs de stress. Elle nécessite des réactions rapides (pour ce qui est des gestes, notamment). ▪ Cette tâche nécessite une intervention immédiate et intense. ▪ Cette tâche est effectuée en utilisant la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> et la <i>Loi sur les services de la santé et les services sociaux</i> et en fonction des ordonnances médicales, des ordonnances consécutives à un examen psychiatriques, etc. ▪ Cette tâche est effectuée à l'aide d'un téléavertisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative. - Jugement rapide. - Facilité d'entrer en relation avec autrui. - Bonne connaissance des ressources. - Bonne connaissance de la dynamique de la clientèle. - Bonne connaissance des outils particuliers (par exemple, au moment de l'évaluation du risque de suicide). - Capacité de synthèse. - Précision des données recueillies. - Qualité du français écrit pour ce qui est de l'inscription des notes dans le dossier. - Acceptation inconditionnelle de la personne. - Respect de la clientèle. - Respect de l'éthique professionnelle. - Ordre et méthode. - Capacité de sécuriser autrui. - Capacité de garder son calme. - Capacité d'établir un contact significatif avec la personne. - Capacité d'avoir une approche globale de la personne. - Capacité de demander du soutien. - Capacité d'autocritique. - Respect des normes. - Précautions dans les gestes et les paroles. - Bonne connaissance des risques pour la santé physique.

TÂCHE 5 : INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES EN PROCESSUS DE RÉADAPTATION

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les clientèles, notamment auprès des personnes ayant des déficiences physiques ou intellectuelles et des personnes âgées en perte d'autonomie. ▪ Cette tâche est exécutée dans tous les milieux de vie, par exemple, au domicile de la personne, dans la chambre de la personne hébergée, dans un centre de réadaptation, dans la rue, dans le milieu scolaire, etc. ▪ Cette tâche est exécutée individuellement ou en équipe. ▪ Cette tâche comporte un faible niveau de supervision. ▪ Cette tâche est effectuée à l'aide de formulaires, d'outils cliniques et d'échelles de comportement adaptatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon jugement. - Capacité de discernement. - Capacité d'observation. - Capacité d'analyse. - Capacité de synthèse. - Maîtrise du français écrit. - Précision dans la collecte des données. - Respect de la confidentialité. - Respect de la clientèle. - Respect de l'éthique professionnelle. - Bonne écoute. - Capacité de compromis.

TÂCHE 6 : SOUTENIR UNE PERSONNE EN PROCESSUS D'INTÉGRATION OU DE RÉINSERTION SOCIALES

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les clientèles. ▪ Cette tâche est exécutée dans tous les milieux de vie et dépend du lieu d'intégration. ▪ Cette tâche se fait essentiellement en milieu ouvert. ▪ Cette tâche est exécutée individuellement ou en équipe. ▪ Cette tâche peut être exécutée avec d'autres spécialistes et en collaboration avec d'autres organismes que le sien. ▪ Pour la troisième opération, on doit s'assurer de la révision et de l'évaluation du plan d'intervention. ▪ Cette tâche s'effectue en utilisant les formulaires nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie de l'éducatrice et de l'éducateur. - Respect des normes de sécurité propres au milieu. - Respect des besoins de la personne. - Respect de l'échéancier. - Ordre et méthode. - Bonne relation avec la personne et le milieu. - Bon jugement de la situation. - Qualité de la relation établie. - Capacité à rédiger. - Cohérence du travail d'équipe.

TÂCHE 7 : ÉLABORER DES PROJETS SPÉCIAUX D'ACTIVITÉS

Conditions de réalisation	Critères de performance
<ul style="list-style-type: none">▪ Cette tâche s'effectue auprès de toutes les clientèles.▪ Cette tâche est exécutée dans tous les milieux.▪ Cette tâche est exécutée individuellement ou en équipe.	<ul style="list-style-type: none">- Capacité d'observation.- Capacité d'animation auprès de personnes et de groupes.- Bonne connaissance de la clientèle.- Capacité d'innovation (création).- Bonne connaissance des normes.- Bonne connaissance des lois et règlements.- Capacité d'observation.- Participation active de chaque membre de l'équipe.- Clarté et précision.- Dynamisme dans l'animation.

4 IMPORTANCE RELATIVE DES TÂCHES, POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL ET DEGRÉ DE COMPLEXITÉ

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont évalué de façon individuelle l'importance relative des tâches, le pourcentage du temps de travail y étant consacré (sur une base annuelle) et leur degré de complexité.

Les données présentées correspondent aux moyennes des résultats obtenus.

4.1 Importance relative des tâches

1.	Exécuter des activités liées à la planification du travail	4,9
2.	Élaborer ou participer à l'élaboration du plan d'intervention	3,6
3.	Intervenir auprès de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale ou socioaffective	2,9
4.	Intervenir auprès de personnes en situation de crise	3,4
5.	Intervenir auprès de personnes en processus de réadaptation	3,6
6.	Soutenir une personne en processus d'intégration ou de réinsertion sociales	3,9
7.	Élaborer des projets spéciaux d'activités	5,1

1 = Tâche jugée la plus importante

7 = Tâche jugée la moins importante

4.2 Pourcentage du temps de travail

1.	Exécuter des activités liées à la planification du travail	10,1 %
2.	Élaborer ou participer à l'élaboration du plan d'intervention	11,7 %
3.	Intervenir auprès de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale ou socioaffective	26,4 %
4.	Intervenir auprès de personnes en situation de crise	12,5 %
5.	Intervenir auprès de personnes en processus de réadaptation	16,3 %
6.	Soutenir une personne en processus d'intégration ou de réinsertion sociales	14,2 %
7.	Élaborer des projets spéciaux d'activités	8,9 %

4.3 Degré de complexité

1.	Exécuter des activités liées à la planification du travail	3,9
2.	Élaborer ou participer à l'élaboration du plan d'intervention	2,8
3.	Intervenir auprès de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale ou socioaffective	1,9
4.	Intervenir auprès de personnes en situation de crise	1,7
5.	Intervenir auprès de personnes en processus de réadaptation	2,7
6.	Soutenir une personne en processus d'intégration ou de réinsertion sociales	2,6
7.	Élaborer des projets spéciaux d'activités	3,7

1 = Tâche très complexe

5 = Tâche peu complexe

5 HABILITÉS ET COMPORTEMENTS SOCIOAFFECTIFS

5.1 Habiletés cognitives

Application de connaissances en droit

Pour exercer sa profession, la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée doit posséder une bonne connaissance de bon nombre de lois. Parmi celles-ci, les participantes et les participants ont mentionné :

- la *Charte des droits et libertés de la personne*;
- la *Loi sur les services de la santé et les services sociaux*;
- la *Loi sur le curateur public*;
- la *Loi concernant les droits sur les successions*;
- la *Loi sur les jeunes contrevenants*;
- la *Loi sur la protection de la jeunesse*;
- la *Loi sur l'immigration au Québec*;
- la *Loi sur l'instruction publique*;
- la *Loi sur la sécurité du revenu*;
- la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*;
- la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Ces connaissances permettent à l'éducatrice et à l'éducateur de respecter les limites de son mandat et de mieux défendre les droits des personnes. Les participantes et les participants ont également mentionné qu'elles et qu'ils doivent à l'occasion expliquer ces lois aux familles.

Application de connaissances en psychologie

Les participantes et les participants ont jugé qu'il serait pertinent que la formation comprenne des connaissances en psychologie, notamment sur le développement de la personne et les grands courants psychologiques.

Des connaissances plus approfondies touchant la relation d'aide, les troubles de comportement, les phénomènes de rupture sociale, les approches avec les mourants et le vieillissement ont également été jugés pertinentes.

Ces connaissances en psychologie permettraient de mieux comprendre les problèmes, d'établir la priorité des axes d'intervention et de mieux expliquer à la famille les différents types de comportement.

On souligne que dans le domaine de la toxicomanie, des connaissances sur les profils de consommation et de dépendance seraient pertinentes.

Application de connaissances concernant la santé physique

Les participantes et les participants ont mentionné qu'elles et ils devaient posséder une connaissance minimale des maladies des différentes clientèles. On mentionne, à ce sujet, que des connaissances concernant les maladies telles que le sida, les maladies transmissibles sexuellement, la maladie d'Alzheimer, l'aphasie et les différentes formes d'ataxie sont importantes.

On souligne également que les éducatrices et les éducateurs sont exposés à différents risques de contagion et qu'elles et ils doivent savoir à quoi elles et ils s'exposent dans leurs interventions.

Les participantes et les participants jugent important que les élèves soient en mesure de faire la différence entre les déficiences et les handicaps. On souhaite aussi qu'elles et ils aient des connaissances concernant les déficiences visuelles et auditives. Des personnes présentes à l'atelier ont d'ailleurs rappelé qu'il existe une classification internationale des incapacités et des handicaps qui permet de juger des niveaux d'atteinte.

Enfin, on mentionne aussi qu'il serait souhaitable que les élèves aient une formation en réanimation cardio-respiratoire et soient en mesure de donner les premiers soins. On juge également important que les sortantes et les sortants connaissent les techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires.

Application de connaissances en santé mentale

Dans la mesure où le choix et la nature de leur intervention en dépendent, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée jugent important d'avoir des connaissances minimales des différentes pathologies d'ordre mental. Ces connaissances leur permettraient d'intervenir plus efficacement, notamment dans les situations de crise.

Les sortantes et les sortants du programme devraient également posséder des notions sur les effets secondaires des médicaments et être en mesure de reconnaître les différents symptômes de la décompensation.

Application de connaissances en sociologie

L'introduction dans le programme de formation de connaissances en sociologie a été jugée pertinente par les participantes et les participants. On souligne que la compréhension des facteurs de différenciation sociale à l'origine des inégalités sociales est importante pour comprendre les problèmes et agir de façon correcte.

Plus particulièrement, les participantes et les participants à l'atelier ont jugé qu'il serait opportun d'ajouter dans la formation des notions touchant la pauvreté, la violence conjugale, le multiculturalisme, les nouvelles réalités familiales, le décrochage, le phénomène des «gangs» et l'itinérance. Bon nombre de personnes souhaitent que dans le programme d'études on tienne également compte de l'évolution des services sociaux.

Maîtrise de la langue française

L'ensemble des participantes et les participants a souligné l'importance de la maîtrise du français écrit dans l'exercice de la profession.

Les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée doivent souvent rédiger des rapports ou des fiches évolutives au terme d'une intervention. Ces documents doivent témoigner d'une capacité de synthèse, tout en ciblant les éléments importants. Ils doivent de plus être rédigés dans un langage approprié au domaine.

La qualité du français écrit est donc fondamentale, d'une part, parce que les rapports ou les fiches évolutives servent de moyen de transmission de l'information entre les intervenantes et les intervenants de l'établissement et, d'autre part, parce qu'ils peuvent être consultés par des personnes d'autres milieux (tribunal, Direction de la protection de la Jeunesse, ministère de la Santé et des Services sociaux).

Les participantes et les participants du milieu scolaire ont souligné l'importance de la qualité du français en expliquant que leur crédibilité auprès des enseignantes et des enseignants est fondée, en bonne partie, sur la qualité de l'écrit.

Application de connaissances en informatique

L'introduction dans le programme de connaissances minimales dans le domaine de l'informatique a été jugée pertinente par les participantes et les participants.

Les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée doivent ou devront utiliser l'informatique pour la rédaction des fiches d'observation ou pour la production de graphiques.

Des personnes ont également rappelé que l'informatique constitue un moyen didactique d'intervention auprès des enfants en milieu scolaire.

Enfin, bon nombre de personnes souhaitent que le programme puisse inclure des notions sur la navigation dans le réseau Internet afin d'améliorer leur connaissance des établissements de santé et de services sociaux et de diriger les personnes vers les ressources appropriées.

5.2 Habiletés motrices

Utilisation d'appareils et d'instruments spécialisés

Dans l'exercice de leur fonction, les éducatrices et les éducateurs sont amenés à utiliser de l'équipement ou des instruments spécialisés variés tels les fauteuils roulants, le lève-personne, les chaises gériatriques et le matériel de contention. Il apparaît opportun que les personnes qui exercent la profession connaissent les principales caractéristiques de tous ces outils.

Utilisation de techniques de contrôle physique des personnes

À l'occasion de situation de crise, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée peuvent devoir utiliser des techniques d'intervention physique. Ces techniques qui visent l'immobilisation et la maîtrise de la personne permettent de désamorcer la crise.

Les techniciennes et les techniciens doivent également être en mesure d'évaluer la sécurité des lieux et de repérer les sorties. En situation de violence, elles ou ils sont susceptibles de devoir fuir afin d'éviter de recevoir des coups. On mentionne aussi qu'elles et ils doivent adopter une attitude physique appropriée.

Deux techniques ont retenu l'attention des participantes et les participants. Il s'agit de l'intervention physique et psychologique non abusive et de l'intervention non violente relativement au comportement. Les personnes présentes ont souligné que ces techniques d'intervention nécessitent des mises à jour pour être efficaces. Elles font d'ailleurs l'objet de perfectionnement dans certains établissements.

Les participantes et les participants ont jugé qu'il était important que la formation sur l'intervention en situation de crise ne soit pas axée uniquement sur l'utilisation de techniques d'intervention physique. Elles et ils souhaitent que le programme d'études vise davantage à former des personnes aptes à désamorcer des crises plutôt qu'à maîtriser les personnes.

5.3 Habiletés liées à la communication interpersonnelle

L'exercice de la profession se caractérisant par la capacité relationnelle, les participantes et les participants ont demandé, au cours des trois journées de l'atelier d'analyse de la situation de travail, que les connaissances liées à la communication interpersonnelle soient introduites dans le programme de formation.

5.4 Comportements socioaffectifs

Les participantes et les participants ont mentionné maintes fois au cours de l'atelier qu'elles et ils étaient leur propre outil de travail. Ainsi, l'éducatrice ou l'éducateur utilise souvent la communication non verbale afin de sécuriser, de calmer ou, encore, de motiver les personnes. La capacité d'adopter des attitudes et des comportements appropriés a donc été jugée fondamentale par les personnes présentes.

6 SUGGESTIONS CONCERNANT LA FORMATION

Liens entre le milieu de travail et le milieu de la formation

Les participantes et des participants à l'atelier se sont prononcés en faveur de stages à l'intérieur du programme d'études. Elles et ils ont mentionné que les stages favorisent la connaissance pratique du milieu du travail, puisqu'ils permettent d'expérimenter différentes pratiques d'intervention et de mieux connaître les caractéristiques des clientèles. On souhaite en conséquence que les milieux de stages soient diversifiés.

Sur le plan pédagogique, les stages sont également perçus comme étant un moyen de mettre en pratique les apprentissages. Cette mise en pratique des apprentissages a été jugée importante par les participantes et les participants, puisqu'elles et ils considèrent que la «pratique du terrain» est la caractéristique principale de l'exercice de la profession.

Il a été suggéré que les stages aient lieu tôt dans le programme de formation. Les élèves pourraient ainsi valider leur choix du programme d'études et confirmer de ce fait leur orientation de carrière.

Par ailleurs, des personnes souhaitent que des cours puissent être donnés dans le milieu de travail. Il est proposé que les établissements d'enseignement organisent des conférences visant à expliquer aux élèves le travail de l'éducatrice et de l'éducateur. Bon nombre de personnes souhaitent aussi qu'il y ait, pour les élèves des visites dans les milieux de travail.

Critères de sélection des élèves

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail sont favorables à l'application de critères de sélection pour ce qui est de l'admission au programme. Ces critères devraient permettre de vérifier la motivation et les aptitudes des personnes relativement à l'exercice de la profession.

Les participantes et les participants ont souligné l'importance de sélectionner des personnes qui manifestent un intérêt réel pour la relation d'aide et elles et ils rappellent l'importance d'une bonne orientation scolaire au secondaire.

Elles et ils ont fait état des moyens qui pourraient être utilisés pour la sélection. Certaines personnes souhaitent qu'il y ait des tests psychologiques avant l'admission, tandis que d'autres suggèrent des entrevues individuelles avec les candidates et les candidats. On suggère d'utiliser, tout au long de la période de formation, la formule de tutorat pour aider les élèves à prendre conscience de leur motivation. Enfin, on souhaite que les stages permettent de vérifier l'intérêt des élèves pour la profession.

Les participants et des participants s'entendent pour dire que l'application des critères de sélection doit avoir lieu le plus tôt possible dans la formation afin d'éviter aux élèves d'abandonner leurs études. On suggère aussi un encadrement accru des élèves.

Les personnes présentes ont insisté sur le fait que dans le programme *Technique d'éducation spécialisée*, on devait admettre des personnes ayant une bonne connaissance d'elles-mêmes. Compte tenu des caractéristiques de l'exercice de la profession, les participantes et les participants jugent que l'on ne devrait pas accueillir dans le programme des personnes qui ont des problèmes personnels.

Suggestions relatives aux approches d'intervention à privilégier

Les participantes et les participants ont souhaité que dans la formation on fasse le tour de l'ensemble des approches d'intervention.

Par ailleurs, elles ou ils ont souligné que certaines approches s'appliquent de façon privilégiée pour certains problèmes. À titre d'exemple, les participantes et les participants ont mentionné la réalité-thérapie, l'approche féministe, l'approche psycho-éducative, le behaviorisme et le programme *Teach*.

La plupart des personnes ont mentionné que l'approche systémique devait être privilégiée, puisqu'elle est au cœur de la réforme de la santé et des services sociaux.

Les participantes et les participants ont tenu à souligner qu'au-delà des approches, les techniciennes et les techniciens en éducation spécialisée devaient posséder une philosophie d'intervention.

Stratégie pédagogique

Les participantes et les participants suggèrent aux établissements d'envisager la possibilité de donner des cours en utilisant la formule de l'enseignement en équipe.

7 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DES TÂCHES

Les participantes et les participants à l'atelier se sont prononcés sur l'évolution prévisible de leurs tâches compte tenu des principales orientations ministérielles annoncées depuis les dernières années et des changements en cours au sein de la société.

Sans vouloir jouer les Cassandre, les participantes et les participants ont relevé les tendances importantes des changements en cours, puis elles et ils ont repéré les tâches et les opérations susceptibles d'être modifiées.

7.1 Nouvelles orientations ministérielles

Parmi les nouvelles orientations ministérielles, deux retiennent l'attention : 1) les virages milieu et communautaire; 2) l'intervention précoce auprès de la petite enfance.

7.1.1 *Virages milieu et communautaire*

D'après les personnes présentes, le virage milieu se caractérise par une finalité d'intervention visant à favoriser le maintien des personnes dans leur milieu naturel et à éviter le plus possible les placements dans les établissements.

Le virage communautaire signifie que les établissements du réseau public de la santé et des services sociaux feront appel de plus en plus à des organismes non gouvernementaux pour favoriser le maintien dans le milieu de vie.

On considère que les CLSC sont appelés à devenir des agents importants dans la mise en œuvre des virages milieu et communautaire. Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail pensent que les éducatrices et les éducateurs spécialisés pourraient avoir un rôle accru à jouer dans les CLSC, particulièrement en ce qui concerne le volet du maintien à domicile.

À l'intérieur de ces virages, les organismes communautaires et les familles d'accueil devraient être mis davantage à contribution. Bon nombre de participantes et participants ont également mentionné que des organismes dits « intermédiaires », c'est-à-dire visant à accueillir temporairement les personnes, pourraient également se développer (notamment pour les personnes âgées). Les éducatrices et les éducateurs spécialisés devraient également jouer un rôle plus important auprès des ressources intermédiaires. On mentionne qu'elles ou ils devront intervenir plus souvent auprès des familles d'accueil ou auprès de parents.

Par ailleurs, la mise en œuvre du virage milieu et du virage communautaire implique le développement des équipes multidisciplinaires. Bon nombre de participantes et participants ont mentionné qu'elles ou ils devraient prendre plus d'initiative et que leurs responsabilités s'en trouveraient accrues. Certaines personnes pensent aussi qu'elles pourraient être appelées à coordonner les activités prévues dans le plan de services.

La formation d'équipe multidisciplinaire occasionnera des rencontres de concertation entre les différentes professionnelles et professionnels. La question des zones d'intervention et des limites des gestes professionnels devrait être posée de façon accrue.

7.1.2 *Intervention précoce auprès de la petite enfance*

Bien qu'elle soit déjà en cours, l'intervention précoce auprès de la petite enfance devrait se développer au cours des prochaines années, du fait des nouvelles orientations ministérielles rendues publiques au moment de la parution du document *Un Québec fou de ses enfants*. On pense que les CLSC s'occuperont de l'exécution de ce nouveau mandat social.

Compte tenu de ce nouveau mandat, les éducatrices et les éducateurs prévoient effectuer des interventions accrues pour ce qui est de l'apprentissage et de la stimulation concernant les enfants. Elles et ils devraient également effectuer davantage d'interventions visant à soutenir les parents.

7.2 Changements en cours dans la société québécoise

Les changements en cours dans la société québécoise auront des conséquences sur la nature des interventions des éducatrices et des éducateurs. À cet égard, les participantes et les participants ont mentionné le phénomène du vieillissement de la population, l'accroissement des clientèles multiethniques et l'aggravation des problèmes des clientèles.

7.2.1 *Vieillesse de la population*

Les participantes et les participants ont mentionné qu'elles ou ils devront probablement intervenir de plus en plus dans des centres de jour. Elles et ils devraient aussi assurer davantage de tâches liées au maintien à domicile.

Plus particulièrement, certaines personnes ont mentionné que le temps d'intervention auprès de personnes en processus de réadaptation pourraient s'accroître dû à la nécessité de maintenir les habiletés cognitives des personnes âgées.

Les participantes et les participants se sont par ailleurs inquiétés de savoir si les interventions auprès des personnes âgées (notamment les infirmières) répondent vraiment à leurs besoins particuliers.

7.2.2 *Clientèles multiethniques*

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont mentionné que de plus en plus, dans la région montréalaise, le cadre d'intervention devait s'adapter aux caractéristiques des clientèles multiethniques.

Certaines personnes ont souligné qu'elles doivent parfois travailler avec des bénévoles multilingues lorsqu'elles rencontrent des néo-Québécoises et néo-Québécois ne parlant pas le français ou l'anglais.

L'intervention auprès de clientèles multiethniques, particulièrement lorsqu'elle s'effectue en milieu ouvert, est donc très difficile et de nombreuses personnes ont souhaité que le programme de d'études englobe de la formation à cet égard.

Les participantes et les participants ont rappelé que l'éducatrice ou l'éducateur devait respecter les valeurs et les convictions religieuses des néo-Québécoise et néo-Québécois.

7.2.3 Nouvelles problématiques sociales et alourdissement des problématiques des clientèles

Enfin, les participantes et les participants ont mentionné que l'intervention auprès de personnes en situation de crise augmenterait (du point de vue du temps de travail) et se complexifierait dans l'avenir. Cette augmentation s'explique par la naissance de nouvelles problématiques sociales et par l'aggravation des problématiques des clientèles. La complexification de la tâche s'explique par le fait qu'elle s'effectuera de plus en plus en milieu ouvert².

Par ailleurs, des personnes ont mentionné que l'intervention auprès de personnes en situation de crise s'effectue de façon intensive lorsque la situation est critique. Cette intervention se caractérise par une présence accrue de l'éducatrice ou de l'éducateur spécialisé dans le milieu (5 à 6 visites par semaine pour un total de 15 à 20 heures par semaine, pendant un maximum de 20 jours). Cette tâche est très exigeante pour l'éducatrice et l'éducateur.

L'intervention intensive est appelée à prendre de l'ampleur. Une participante a fait remarquer que ce type d'intervention avait donné d'excellents résultats. Les statistiques montreraient qu'une grande majorité des enfants en ayant bénéficié auraient échappé au placement en institution.

2 Mentionnons que le décloisonnement des structures de services explique le fait que la tâche s'exercera de plus en plus en milieu ouvert.

7.3 Tableau prospectif des tâches et des opérations

Les participantes et les participants à l'atelier d'analyse de la situation de travail ont défini les tâches et les opérations susceptibles d'être modifiées à la suite des nouvelles orientations ministérielles et des nouveaux changements en cours dans la société québécoise. On trouvera dans les pages suivantes un tableau prospectif des tâches et des opérations basé sur l'analyse des tendances en cours.

Le signe (↗) signifie que les tâches ou les opérations devraient prendre de l'ampleur.

1. Exécuter des activités liées à la planification du travail	1.1 Échanger de l'information verbale ou écrite au moment du changement de quart de	1.2 Participer ou animer des réunions d'équipe	1.3 Gérer le budget des activités	1.4 Participer à la réalisation ou à l'organisation de la programmation ↗	1.5 Créer des outils de travail pour les éducatrices et les éducateurs
	1.6 Consulter d'autres professionnels ↗	1.7 Superviser du personnel en formation	1.8 Superviser du personnel en stage rémunéré ↗	1.9 Encadrer des bénévoles ↗	1.10 Se perfectionner ↗
	1.11 Représenter l'établissement ou le service ↗				
2. Élaborer ou participer à l'élaboration du plan d'intervention	2.1 Observer des comportements	2.2 Analyser des comportements	2.3 Identifier des besoins	2.4 Déterminer des objectifs	2.5 Convenir des moyens
	2.6 Établir l'échéancier	2.7 Assurer le suivi du plan d'intervention	2.8 Évaluer et réviser le plan d'intervention		

3. Intervenir auprès de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale ou socioaffective	3.1 Accueillir la personne	3.2 Favoriser l'extériorisation des sentiments	3.3 Rencontrer ou contacter la famille ou les autres intervenantes et intervenants ↗	3.4 Renforcer ou diminuer un comportement	3.5 Renforcer les habiletés parentales ↗
	3.6 Développer l'estime de soi	3.7 Donner du support académique	3.8 Créer des outils pour travailler avec la client ou le client	3.9 Faire un suivi	3.10 Référer la cliente ou le client ou la famille vers des ressources appropriées ↗
	3.11 Répondre à des demandes d'information	3.12 Évaluer l'intervention			
4. Intervenir auprès de personnes en situation de crise ↗	4.1 Évaluer le degré de dangerosité de la personne	4.2 Appliquer des mesures de sécurité (si nécessaire)	4.3 Favoriser l'expression des sentiments	4.4 Identifier ses besoins	4.5 Planifier les interventions
	4.6 Trouver des moyens stratégiques d'intervention	4.7 Effectuer l'intervention	4.8 Évaluer l'intervention	4.9 Consolider l'intervention	4.10 Rédiger des notes évolutives
	4.11 Répondre à des demandes d'information				

5. Intervenir auprès de personnes en processus de réadaptation	5.1 Évaluer la condition de la cliente ou du client (physique, social, affectif, moral et cognitive)	5.2 Réaliser un plan d'intervention	5.3 Développer la motricité	5.4 Développer les habiletés cognitives	5.5 Développer les habiletés affectives
	5.6 Développer le sens moral	5.7 Développer les habiletés sociales	5.8 Développer des compétences dans les activités de la vie quotidienne	5.9 Développer des compétences en activités domestiques	5.10 Rédiger des notes évolutives
	5.11 Répondre à des demandes d'information	5.12 Évaluer l'intervention			
6. Soutenir une personne en processus d'intégration ou de réinsertion sociales	6.1 Informer ou sensibiliser les personnes	6.2 Planifier et adapter l'organisation physique et matérielle du milieu	6.3 Développer des habiletés sociales acceptables	6.4 Faire du maintien en milieu de vie	6.5 Développer la responsabilisation de la personne (autonomie et individualisation)
	6.6 Rédiger les notes évolutives	6.7 Répondre à des demandes d'information	6.8 Évaluer l'intervention		

7. Élaborer des projets spéciaux d'activités	7.1 Identifier un besoin ou une habileté individuelle, de groupe ou de sous- groupe	7.2 Planifier des activités	7.3 Organiser des activités	7.4 Animer des activités	7.5 Évaluer le programme d'activités
	7.6 Rédiger des notes évolutives				

